



Confidentialité adresse email

Par **Cell Chaos**, le **12/09/2017 à 10:05**

Bonjour à tous,

Je résume mon questionnement tout d'abord. Je suis une scientifique et dans cette grande communauté il nous arrive souvent de "fouiller" sur internet afin de trouver un contact.

Récemment j'ai mené mon enquête afin de retrouver l'adresse mail d'une personne vue à un congrès avec qui je souhaite échanger sur une question scientifique. Cette personne est controversée et du genre à faire attention à sa réputation. Il semblerait qu'elle prenne mal le fait qu'avec quelques recherches, j'ai pu trouver son email sur internet.

Je me pose la question suivante, si une personne met en ligne son email perso, que j'ai pu trouver en faisant des recherche internet traditionnelles (aucun piratage ou magouille informatique ici) il n'y a rien d'illégal n'est-ce pas ? (Je pose cette question en tant qu'ignorante, en réalité je ne suis pas trop inquiète mais ce chercheur en question a assez mauvais caractère).

Pouvez-vous m'indiquer quelle loi concerne les adresses mails et leur confidentialité? Ou me donner des pistes si un jour je devais répondre à ce monsieur?

Merci pour vos infos sur ce sujet,

Je vous souhaite une bonne journée [smile4]

Par **Visiteur**, le **12/09/2017 à 15:15**

Bonjour,

si vous avez trouvé son adresse email sur le net; c'est qu'elle y était ? Je ne sais pas comment vous avez fait mais je ne pense pas qu'on puisse vous le reprocher ? légalement s'entend...